XIV.

1334, 1r mai. Noyon. — Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, reconnaît tenir en fief et hommage du comte de Hainaut le comté de Laroche, le château et la terre de Durbuy avec leurs appartenances, comme ses prédécesseurs les ont déjà tenus, à l'exception de la ville et de la prévôté de Marche en Famenne qu'il tient en fief d'autre que du comte de Hainaut.

Arch. dép. du Nord à Lille, B 492, 4673. Copie simple du XVI. siècle. — B 710, 6803. Original en parchemin; le sceau manque.

Reg.: S. Génois, Mon. anciens I 277, II 481. = Wurth-Paquet, XX 1009.

Jehans par le grace de Dieu rois de Boeme, de Poulane et contes de Lussembourc, faisons savoir à touz que nous connissons pour nous et pour nos hoirs à tenir en fief et en hommage de no chier et amet cousin le . . conte de Haynnaut et de Hollande et de ses hoirs et successeurs contes de Haynnau le contet dele Roche, le castiel et terre de Durbuy avoekes toutes les appartenances des dis lieus, à touz jours perpétuelement, en le manière que no prédécesseur conte dele Roche et signeur de Durbuy les ont tenu des contes de Haynnau et en sommes en le foy et en l'ommage de no chier et amet cousin le conte dessusdit, exceptet le ville et le prévostet de Marche en Faumenne, lequele nous tenons d'autruy que de no dit cousin. Par le tiesmoing de ches lettres sayellées de no séel. Données à Noyon, le premier jour de may l'an de grace mil trois cens trente et quatre. *Sur le repli . . .* Par le Roy . . Guill. de Machau.

(A suivre.)

La trésorerie des chartes luxembourgeoises à Bruxelles

Tout le monde connaît l'importance que les archives de Bruxelles ont pour le Luxembourg; toute notre histoire, à partir du règne de la maison de Bourgogne, s'y trouve, c'est à dire de 1443 à 1795. Les relations entre le gouvernement central de Bruxelles et les différentes autorités du pays de Luxembourg, les correspondances échangées entre les gouverneurs-généraux des Pays-Bas et les gouverneurs de notre province, celles échangées entre le conseil provincial et le gouvernement de Bruxelles, en un mot tout ce qui se rapporte à la politique suivie à l'égard du duché et à la situation politique et matérielle du Luxembourg, doit être recherché dans les archives de Bruxelles. Cependant, comme je n'ai pas dessein de m'occuper de cette partie de notre histoire, (je m'arrête dans